Image not found or type unknown

Dédommagement inondations

Par **Amélie M**, le **06/09/2023** à **20:14**

Bonjour. Mon locataire a subit une inondation de quelques millimètres d'eau dans le garage suite à un fort orage. Il n'y a pas eu de décret pour catastrophe naturelle pour cette période. Il a des carton de meuble endommagés. Nous avons tous deux prévenus nos assurances et avons tous deux des franchises a payer. Mon locataire fait venir un expert pour constater et je suis convoqué. En attendant, Il me demande de lui rembourser ses meubles et sa franchise. Est ce légal ? Puis je être tenu responsable ?

Par **youris**, le **06/09/2023** à **20:37**

bonjour,

si vous êtes en copropriété, les garages sont prévus pour y stationner un véhicule et non des meubles.

en principe, vos 2 assurances doivent se concerter pour établir les responsabilités réciproques en faisant intervenir un expert.

si l'expert est convoqué uniquement par votre locataire, vous n'avez aucune obligation d'y assister.

il peut vous demander de lui rembourser ses meubles et la franchise, mais vous n'avez aucune obligation de lui répondre immédiatment.

demandez à votre assurance quelle conduite à tenir.

salutations

Par **Amélie M**, le **06/09/2023** à **20:45**

Bonjour. Merci de votre retour. Il ne s'agit pas de copropriété mais d'une maison individuelle. Le garage étant le sous sol de la maison.

Par **Pierrepauljean**, le **06/09/2023** à **21:52**

bonjour

pour aller au sous sol -garage, le chemin est il en pente ?

Par **Amélie M**, le **07/09/2023** à **17:56**

Oui et Il y a un puisard

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés